

Québec, le 14 juillet 2016

**PAR COURRIEL**

Madame,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue le 29 juin 2016 par courriel afin d'obtenir la pièce E-29 dans le dossier en éthique et déontologie relatif à monsieur Yvon Fournier, maire de la Municipalité de Saint-Aubert (CMQ-65428).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information suivant la note explicative jointe à ce sujet.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Céline Lahaie, notaire

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin  
575 rue Saint-Amable  
Bureau 1.10  
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1w7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



**Procès-verbal du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Aubert**

**MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-AUBERT**  
COPIE CONFORME

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT**

Siège ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au Centre municipal, 14 Rue des Loisirs, le 2 mars 2015, à 20h00, à laquelle sont présents Monsieur Yvon Fournier, maire, les conseillers Monsieur Sébastien Charrois, Monsieur Roger Langlois, Monsieur Pierre Dumas, Monsieur Ghislain Deschênes, Monsieur Germain Robichaud.

Conseiller - district # 6 : siège vacant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Fournier, maire.

082-03-15

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur Roger Langlois, appuyé par Monsieur Pierre Dumas et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant : en y ajoutant les points:

**PRIÈRE**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 01 - Adoption du procès-verbal du 2 février 2015
- 02 - Adoption des comptes à payer et documents financiers
- 03 - Adoption de la caisse-déboursée
- 04 - Droit d'accès à certains bâtiments municipaux
- 05 - Correspondance - Club des résidents du lac T.S. - Contribution annuelle
- 06 - Correspondance - Entraide Pascal-Taché - Souper Bénéfice
- 07 - Correspondance - Projet Centre GO - Demande d'appui
- 08 - Correspondance - Société Canadienne du Cancer - Mois de la jonquille
- 09 - Correspondance - CLD L'Islet - Avenir des Églises
- 10 - Correspondance - Invitation CDC ICI - Lancement officiel CO-V
- 11 - Correspondance - Carrefour Jeunesse Emploi MRC - Formation comités locaux
- 12 - Correspondance - Ministère de l'environnement (MDDELLCC) - Gouvernance de l'eau

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 13 - Adoption du rapport incendie 2014

**TRANSPORT**

- 14 - Annulation - Résolution d'embauche temporaire de Monsieur Sylvain Bernier
- 15 - Officialisation de l'embauche temporaire de Monsieur Billy Bélanger
- 16 - Approbation de location d'un camion de déneigement
- 17 - Approbation des réparations effectuées - Camion Mack 1996
- 18 - Possibilité d'achat d'abrasif supplémentaire

**HYGIÈNE DU MILIEU**

- 19 - Avis de motion - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 20 - Réparations à effectuer au poste de pompage Principale est

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Aubert

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21 - Autorisation de signature de l'entente - Office du Tourisme

### LOISIRS ET CULTURE

### AUTRES SUJETS

- 22 - Correspondance - Monsieur Israël Michaud - Ouverture chemins de printemps
- 23 - Correspondance - Société Canadienne du Cancer - Relais pour la vie
- 24 - Correspondance - Madame Marie-Thérèse Pelletier - Démission comité d'embellissement
- 25 - Correspondance - Demande de résidents du lac Trois-Saumons - Déneigement chemin nord
- 26 - Participation aux achats regroupés offert par la MRC de l'Islet aux services de sécurité incendie municipaux

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#### 083-03-15 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

Il est proposé par Monsieur Sébastien Charrois, appuyé par Monsieur Roger Langlois et unanimement résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du 2 février 2015.

#### 084-03-15 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

Il est proposé par Monsieur Germain Robichaud, appuyé par Monsieur Roger Langlois et unanimement résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes à payer datée du 25 février 2015 s'élevant à 276 426,26 \$.

#### 085-03-15 ADOPTION DE LA CAISSE DÉBOURSÉE :

Conformément aux dispositions du règlement 440-2014 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire à effectuer des dépenses, il est proposé par Monsieur Roger Langlois, appuyé par Monsieur Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'adopter la caisse déboursée datée 25 février 2015 s'élevant à 23 129,68 \$.

#### 085A-03-15 DROIT D'ACCÈS À CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas, appuyé par Monsieur Germain Robichaud et unanimement résolu de prendre des informations à ce sujet auprès de nos aviseurs légaux et de reporter la décision à une séance ultérieure.

#### 086-03-15 CORRESPONDANCE - CLUB DES RÉSIDENTS DU LAC TROIS-SAUMONS - CONTRIBUTIONS ANNUELLES 2015 :

Il est proposé par Monsieur Germain Robichaud, appuyé par Monsieur Sébastien Charrois et unanimement résolu d'autoriser le versement au bénéfice du Club des résidents du lac Trois-Saumons inc., une subvention totale de 3 800 \$ répartie ainsi : 1 000 \$ à titre de contribution annuelle pour le fonctionnement du Club, 500 \$ pour l'ensemencement du lac, 350 \$ pour la tenue du tournoi de golf, 450 \$ pour la traversée du lac Trois-Saumons ainsi que 1 500 \$ à titre de participation pour l'entretien de la piste de ski de fond et ce, tel que budgété pour l'exercice 2015.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Aubert

### CORRESPONDANCE - ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ - SOUPER-BÉNÉFICE :

Il est proposé par Monsieur Germain Robichaud, appuyé par Monsieur Roger Langlois, et unanimement résolu de défrayer une somme de 100 \$ pour l'achat de deux cartes afin de permettre à Monsieur Yvon Fournier et une personne accompagnatrice à son choix de représenter la municipalité de Saint-Aubert lors du souper-bénéfice annuel de l'Entraide Pascal-Taché devant être tenu le 25 avril prochain à l'Auberge du Faubourg de Saint-Jean Port-Joli.

088-03-15

### CORRESPONDANCE - PROJET CENTRE GO - DEMANDE D'APPUI :

CONSIDÉRANT les initiatives de développement du volet multimédias au Centre GO;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter cet organisme dans ses démarches d'obtention de financement dans le cadre du programme Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'élargir les possibilités de partenariat avec notre municipalité en offrant à notre population de nouvelles activités culturelles et éducatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dumas, appuyé par Monsieur Sébastien Charrois et unanimement résolu d'offrir notre appui au Centre Go pour leur projet d'équipements multimédias.

089-03-15

### CORRESPONDANCE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - MOIS DE LA JONQUILLE :

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Germain Robichaud, appuyé par Monsieur Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Aubert

De plus, il est résolu que le conseil municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause.

### CORRESPONDANCE - CLD DE LA RÉGION DE L'ISLET - AVENIR DES ÉGLISES :

Correspondance reçue du CLD de L'Islet nous informant de la date de la rencontre sur l'Avenir des églises soit le vendredi 24 avril prochain. Le lieu et l'heure ne sont pas encore fixés. Un feuillet informatif nous sera expédié afin que la municipalité se charge de le diffuser à toute sa population.

### CORRESPONDANCE - INVITATION DE LA CDC ICI MONTMAGNY-L'ISLET - INVITATION AU LANCEMENT OFFICIEL CO-V :

Correspondance reçue de la CDC Ici Montmagny-L'Islet à titre d'invitation au lancement officiel du tout nouveau réseau de covoiturage régional CO-V qui se tiendra le mercredi 4 mars 2015 à 16h00 à la salle de conférence de la MRC de L'Islet. Monsieur Yvon Fournier se propose pour y assister.

090-03-15

### CORRESPONDANCE - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA MRC DE L'ISLET - FORMATION DE COMITÉS LOCAUX :

CONSIDÉRANT une correspondance du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de l'Islet afin de nous offrir une formation sur le rôle des comités locaux et leurs mandats et ce, afin de poursuivre la mission du projet éducatif que ce sont les Coopératives Jeunesse de services (CJS);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Roger Langlois, appuyé par Monsieur Sébastien Charrois et unanimement résolu de mandater Monsieur Germain Robichaud à représenter la municipalité de Saint-Aubert à cette formation qui se tiendra le jeudi 12 mars prochain à 13h45 à Montmagny.

091-03-15

### ADOPTION DU RAPPORT INCENDIE 2014 :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Deschênes, appuyé par Monsieur Pierre Dumas et unanimement résolu d'adopter, tel que présenté, le rapport du Service de Sécurité Incendie de l'exercice 2014.

092-03-15

### ANNULATION - RÉOLUTION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR SYLVAIN BERNIER :

La directrice générale intérimaire fait part au conseil que lors de la séance extraordinaire tenue le 17 février dernier, il avait été résolu d'embaucher temporairement Monsieur Sylvain Bernier à titre de préposé aux opérations de déneigement. Elle l'a contacté et celui-ci a refusé l'emploi. Il y donc lieu d'annuler la résolution d'embauche.

Suite à quoi, il est proposé par Monsieur Pierre Dumas, appuyé par Monsieur Roger Langlois et unanimement résolu d'annuler la résolution 080-02-15 adoptée lors de la séance du 17 février dernier relativement à l'embauche temporaire de Monsieur Sylvain Bernier.

093-03-15

### OFFICIALISATION DE L'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR BILLY BÉLANGER :

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de Monsieur Mario Giroux comme préposé au déneigement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler de façon temporaire le poste de préposé au déneigement;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Aubert

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Chouinard avait été embauché temporairement et ce, jusqu'au 15 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Chouinard a signifié qu'il sera maintenant disponible que les fins de semaine à partir du 8 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'un autre préposé au déneigement qui peut travailler à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Billy Bélanger a manifesté l'intérêt de travailler au compte de la municipalité en déposant son curriculum vitae auprès de la directrice générale intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bélanger a débuté son travail au compte de la municipalité le 23 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'officialiser son embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Deschênes, appuyé par Monsieur Germain Robichaud et unanimement résolu :

- de ratifier l'embauche temporaire de Monsieur Billy Bélanger à titre de préposé au déneigement;
- de lui verser une rémunération horaire de 17,00 \$;
- de spécifier qu'à partir du 8 mars 2015, le poste deviendra à temps plein 40 heures/semaine;
- de préciser que la durée de l'emploi est jusqu'au 15 avril 2015.

094-03-15

### APPROBATION DE LOCATION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT:

Suite au bris du camion Mack 96, un camion de déneigement a dû être loué auprès du Groupe Bernier de Saint-Pascal. La directrice générale intérimaire mentionne que les membres du conseil ont tous été contactés au préalable pour obtenir leur approbation.

Suite à quoi, il est proposé par Monsieur Ghislain Deschênes, appuyé par Monsieur Pierre Dumas et unanimement résolu d'entériner la décision de louer un camion de déneigement auprès du Groupe Bernier à raison de 1 500 \$ par semaine. L'estimé du temps de réparation du camion Mack 1996 étant d'environ une semaine, sous réserve qu'ils aient toutes les pièces en main.

095-03-15

### APPROBATION DES RÉPARATIONS EFFECTUÉES - CAMION MACK 1996 :

Il est proposé par Monsieur Sébastien Charrois, appuyé par Monsieur Roger Langlois et unanimement résolu de faire exécuter les réparations requises à la transmission du camion Mack 1996; le coût de celles-ci étant estimé par l'entreprise Mack Ste-Foy inc. de 8 247,24 \$ sous réserve de l'exécution d'une vérification complète sur place.

096-03-15

### ACHAT D'ABRASIF SUPPLÉMENTAIRE :

Il est proposé par Monsieur Germain Robichaud, appuyé par Monsieur Ghislain Deschênes d'autoriser l'acquisition de sable afin de permettre de terminer la saison hivernale 2014-2015.



**Procès-verbal du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Aubert**

**RÈGLEMENT PORTANT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX DE  
CATÉGORIE 3 ET L'AMÉNAGEMENT DES SYSTÈMES DE  
GÉOTHERMIE SOUS JURIDICTION MUNICIPALE - AVIS DE  
MOTION :**

Monsieur Roger Langlois donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance un règlement portant sur le prélèvement des eaux de catégorie 3 et l'aménagement des systèmes de géothermie sous juridiction municipale.

098-03-15

**RÉPARATION À EFFECTUER AU POSTE DE POMPAGE  
PRINCIPALE EST :**

La directrice générale intérimaire informe le conseil qu'il y a un bris au poste Principale est relativement au remplacement des relais intrinsèques du panneau de contrôle. Elle mentionne qu'elle a demandé un estimé des coûts à la firme CWA mais qu'elle ne l'a pas encore reçu.

Suite à quoi, il est résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

099-03-15

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE - OFFICE DU  
TOURISME DE LA MRC DE L'ISLET :**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services spécifiques pour la promotion touristique de la municipalité de Saint-Aubert de l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet pour un montant de 2 500 \$ versée annuellement sur trois ans;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle doit conclure une entente avec l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet afin d'officialiser le tout;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention à intervenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dumas, appuyé par Monsieur Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale intérimaire, Linda Dubé, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aubert, tous les documents requis pour l'exécution de cette entente.

Il est de plus résolu d'autoriser le versement de 2 500 \$ annuellement pour une période de trois ans.

100-03-15

**CORRESPONDANCE - MONSIEUR ISRAËL MICHAUD - OUVERTURE  
DES CHEMINS DE PRINTEMPS :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Deschênes, appuyé par Monsieur Sébastien Charrois et unanimement résolu d'autoriser le chef d'équipe, Monsieur Christian Thériault, à procéder à partir de la semaine prochaine, à l'ouverture des chemins fermés durant la saison hivernale. Les chemins visés sont : le Fronteau du petit 4<sup>e</sup> rang, la Côte des Bois-Francis, la route Seigneuriale. Il est à noter que la section de l'ancien tracé du 3<sup>e</sup> rang est étant une partie du chemin se rendant à la cabane à sucre de Monsieur André Fournier n'est pas inclus dans ces travaux et ce, à la demande de Monsieur André Fournier.

Il est de plus résolu de mandater Monsieur Alain Fortin de L'Islet pour effectuer ce déneigement.

101-03-15

**CORRESPONDANCE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS  
POUR LA VIE :**

CONSIDÉRANT la tenue de la 5<sup>e</sup> Édition du Relais pour la vie de La Pocatière au profit de la Société canadienne du cancer dans la nuit du 6 au 7 juin prochain;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Aubert

CONSIDÉRANT le souhait du comité organisateur d'avoir une équipe qui représentant chacune des municipalités lors de cette activité afin d'amasser des argents pour la cause;

CONSIDÉRANT le bien-fondé de cet événement rassembleur pour célébrer les survivants du cancer, rendre hommage aux êtres touchés par la maladie et lutter ensemble dans l'espoir d'éradiquer cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Deschênes, appuyé par Monsieur Germain Robichaud et unanimement résolu, dans le cadre de Campagne de financement «Relais pour la vie 2015»:

- de verser un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer;
- d'encourager nos concitoyens à participer financièrement à cette activité de financement, en publicisant l'évènement dans un info municipal.

102-03-15

### CORRESPONDANCE - MADAME MARIE-THÉRÈSE PELLETIER - DÉMISSION DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT :

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 2 juin 2014 par la résolution 221-06-14, un comité d'embellissement était formé;

CONSIDÉRANT QU'à ce moment, Madame Marie-Thérèse Pelletier avait signifié la volonté et l'intérêt de faire partie de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Pelletier agissait comme secrétaire au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Pelletier agit déjà à titre de secrétaire pour le Comité de la Familles et des Aînés et que ce travail fait partie des tâches inhérentes à son poste;

CONSIDÉRANT QUE Madame Pelletier désire remettre sa démission pour ne plus faire partie du comité mais qu'elle mentionne qu'elle demeure disponible comme bénévole lors de corvées;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement d'accepter la demande de Madame Marie-Thérèse Pelletier afin de ne plus siéger au sein du comité d'embellissement pour lui permettre d'accomplir adéquatement les tâches de son poste selon sa volonté.

103-03-15

### CORRESPONDANCE - DEMANDE DE CERTAINS RÉSIDENT DU LAC TROIS-SAUMONS - DÉNEIGEMENT:

CONSIDÉRANT une demande de sept résidents du lac Trois-Saumons relativement au déneigement du section du chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons nord compris entre les numéros civiques 464 à 506;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de route est étroite et qu'il en va de la sécurité des piétons et des automobilistes;

CONSIDÉRANT le délai pour la réalisation des opérations de déneigement municipal avec la souffleuse du secteur du lac Trois-Saumons est de quelques jours suivant une tempête;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de requérir les services d'un entrepreneur privé qui procède déjà au déneigement des entrées résidentielles de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Germain Robichaud, appuyé par Monsieur Pierre Dumas et unanimement résolu de requérir les services



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Aubert

de Monsieur Gérard-Raymond Robichaud afin de procéder à l'entretien hivernal de la section nord-ouest du chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons sur une distance de près d'un (1) kilomètre et ce, pour le reste de la saison hivernale 2014-2015.

104-03-15

### CORRESPONDANCE - MONSIEUR MARC-ANDRÉ FOURNIER :

Le maire, Monsieur Yvon Fournier, informe les membres du Conseil qu'il a reçu une lettre de Monsieur Marc-André Fournier et qu'il est dans l'obligation d'en faire la lecture. Dans cette correspondance, Monsieur Marc-André Fournier fait mention de la négligence et du manque d'entretien des véhicules municipaux ainsi que des coûts élevés que cela engendre. Il réfère à l'obligation de respecter le code d'éthique des employés municipaux et ainsi d'expédier des avertissements à Monsieur Jean Fournier et Monsieur Christian Thériault et de les porter à leur dossier d'employé.

Après discussions, il est proposé par Monsieur Roger Langlois, appuyé par Monsieur Ghislain Deschênes et résolu unanimement qu'un avertissement écrit quant au manque d'entretien des véhicules municipaux, soit expédié à tous les utilisateurs des véhicules municipaux et porté leur dossier respectif.

105-03-15

### PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS OFFERTE PAR LA MRC DE L'ISLET AUX SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Aubert doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU'une démarche à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder aux dites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

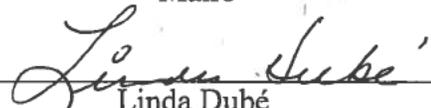
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Deschênes, appuyé par Monsieur Pierre Dumas et unanimement résolu d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Saint-Aubert à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

106-03-15

### LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21h38, il est proposé Monsieur Pierre Dumas, appuyé par Monsieur Roger Langlois et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

  
Yvon Fournier  
Maire

  
Linda Dubé  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière intérimaire